

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de Châteauneuf-Val-de-Bargis
Séance ordinaire jeudi 23 mai 2024
Date de la convocation 17 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Patrick Rapeau, Maire.

Présents: Mesdames Monique Guilleminot, Maria Legrand, Céline Maillefer, Angélique Quenault.

Messieurs Patrick Rapeau, Christophe Déléry, Michel Cipolat, Philippe Monchaux, Jacky Quenault

Absents excusés : Madame Yvette Fontaine (pouvoir à Monsieur Patrick Rapeau), Monsieur Bernard Gandon (pouvoir à Monsieur Michel Cipolat)

Absents : Madame Raymonde Bousignac-Coulon, Monsieur David Jalquin

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2024

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers, le procès-verbal du 28 mars 2024. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Madame Angélique Quenault est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1 : Démission

2 : Election des nouveaux adjoints

3 : Renouvellement Commissions

4 : Ecole

5 : Concession cimetièrre

6 : Statuts du SMAPEA de la Région de Prémery

7 : Travaux

8 : Admission en non-valeurs

9 : Subventions aux associations

10: Forêt

Questions diverses

Monsieur Le Maire demande au conseil de rajouter cinq alinéas dans le point n°2 de l'ordre du jour, élection des nouveaux adjoints.

2024/05-1 Démission :

Monsieur le Maire informe que la démission de Monsieur David Jalquin, 2^{ème} adjoint au Maire, a été acceptée par la Sous-Préfecture.

Cette démission entraîne l'élection d'un nouvel adjoint ou la suppression d'un poste d'adjoint.

Après avis des membres du conseil il est proposé d'adjoindre un 4^{ème} poste d'adjoint et de faire la nomination des nouveaux adjoints.

A cet effet l'enveloppe financière prévue au budget étant suffisante, la rémunération du 4^{ème} adjoint sera au même taux que les 3 autres adjoints

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**
- ✓ **Abstention : 2 (Madame Monique Guillemillot et Monsieur Christophe Déléry)**
 - **De prendre une délibération pour adjoindre un 4^{ème} poste d'adjoint**
 - **De voter les nouveaux adjoints**

2024/05-2. Election des nouveaux adjoints

2024/05-2.a Election des nouveaux adjoints : création d'un poste de 4 adjoint

Monsieur Le Maire indique qu'il est souhaitable de recourir à cette décision vu le nombre croissant de réunions dans tous les services et le nombre de dossiers qu'il va falloir traiter.

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**
- ✓ **Abstention : 2 (Madame Monique Guillemillot et Monsieur Christophe Déléry)**
 - **D'accepter la création d'un poste de 4^{ème} adjoint**

2024/05-2.b Election des nouveaux adjoints : délibération de l'indemnité pour le poste de 4^{ème} adjoint

Monsieur Le Maire explique qu'il avait été décidé que les 3 adjoints recevraient les mêmes indemnités donc il est proposé de faire de même pour le 4^{ème} adjoint

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**
- ✓ **Abstention : 2 (Madame Monique Guillemillot et Monsieur Christophe Déléry)**
 - **D'accepter cette proposition**
 - **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent**

2024/05-2.c Election des nouveaux adjoints : transfert du 3^{ème} adjoint au poste de 2^{ème} adjoint

Monsieur Le Maire explique que suite à la démission de Monsieur David Jalquin, 2^{ème} adjoint, Madame Céline Maillefer, 3^{ème} adjointe pourra reprendre le poste de 2^{ème} adjoint.

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**
 - **D'accepter cette proposition**
 - **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent**

2024/05-2.d Election des nouveaux adjoints : élection du 3^{ème} adjoint

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil, les personnes intéressées pour prendre ce poste.

Madame Angélique Quenault propose sa candidature.

Un vote a lieu à bulletin secret.

Le résultat est le suivant : 11 votants. 1 blanc. 10 exprimés

- ✓ **Le Conseil municipal, après avoir voté, décide :**
 - **D'accepter la candidature de Madame Angélique Quenault pour le poste de 3^{ème} adjoint (11 votants. 1 blanc. 10 exprimés)**
 - **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent**

2024/05-2.e Election des nouveaux adjoints : élection du 4^{ème} adjoint

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil, les personnes intéressées pour prendre ce poste.

Madame Maria Legrand propose sa candidature.

Un vote a lieu à bulletin secret

Le résultat est le suivant : 2 abstentions, 9 votants, 1 blanc, 8 exprimés

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**
 - **D'accepter la candidature de Madame Maria Legrand pour le poste de 4^{ème} adjoint (2 abstentions, 9 votants, 1 blanc, 8 exprimés)**
 - **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent**

2024/05-3 Renouvellement des commissions

Suite à la démission de Monsieur David Jalquin, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de le remplacer dans les différentes commissions et par conséquent de revoir leur composition

1. Finances
2. Ecole et cantine (responsable)
3. Travaux – urbanisme – voirie – protection incendie - accessibilité
4. Le personnel
5. Forêt et étang (garant)
6. Communauté de Communes Cœur de Loire
7. SMAEPA
8. FNOCOFOR
9. Attribut

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide**
 - **D'accepter les modifications de membres aux différentes commissions**
 - **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent**

2024/05-4.a Ecole

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré concernant une demande d'autorisation d'inscription de sa fille à l'école de Narcy pour la rentrée scolaire 2024/2025.

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**
 - **De ne pas donner un avis favorable au départ d'enfants vers**

d'autres communes afin de rester en conformité avec les décisions antérieures rendues sur le même sujet et pour la bonne et simple raison que tous les services sont existants sur la commune.

➤ De ne pas accorder la prise en charge financière auprès des autres communes recevant les enfants et rappelle aussi que l'école étant gratuite, une éventuelle participation financière des familles habitant à Châteauneuf Val de Bargis est tout simplement impossible.

2024/05-4.b Ecole

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu en Mairie concernant la demande de radiation d'un élève de Châteauneuf pour une inscription à l'école de Donzy

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

➤ De ne pas accorder la prise en charge financière auprès des autres communes recevant les enfants et rappelle aussi que l'école étant gratuite, une éventuelle participation financière des familles habitant Châteauneuf Val de Bargis est tout simplement impossible.

2024/05-5 Concession cimetièrè

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de rétrocession de la concession perpétuelle de M. MERLOT Maurice, numéro 45, souscrite le 08 juillet de 480 francs soit 73.175 euros par ses enfants.

Monsieur le Maire informe que la somme de chaque concession est répartie 50 % part communale et 50 % part au Centre Communale d'Action Sociale. Chaque rétrocession est remboursable sur la partie communale.

Tous les enfants de Monsieur MERLOT Maurice, ayant droits, veulent rétrocéder la concession à titre gracieux.

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'accepter la rétrocession de la concession perpétuelle n°45 à titre gracieux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

2024/05-6 Statuts du SMAEPA de la Région de Prémery

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de PREMERY, lors de sa séance du 05 avril 2024, a approuvé la modification de ses statuts pour l'ajout de la compétence optionnelle assainissement collectif.

✓ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications des statuts présentés pour l'ajout de la compétence optionnelle assainissement collectif,
- D'adopter les statuts résultant de ces modifications, et annexés à la présente délibération,
- De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président du SMAEPA de la Région de PREMERY dès retour du contrôle de légalité.

2024/05-7 Travaux

Suite à la commission des travaux en date du 29 avril 2024, plusieurs devis ont été examinés.

1.Couverture du lavoir de Chaume

Un devis a été reçu en Mairie de l'auto entrepreneur Olivier Massé

2.caniveau rue des Dames

Un devis a été reçu en Mairie de l'entreprise Jaupitre Thomas

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide**
- ✓ **1 abstention : Monsieur Christophe Déléry**
 - **D'accepter le devis de l'auto entrepreneur Olivier Massé concernant la couverture du lavoir de Chaume**
 - **De ne pas donner suite au devis de l'entreprise Jaupitre Thomas car après étude ces travaux seront réalisés en régie.**

2024/05-8 Admissions en non-valeurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre Conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie de Cosne nous propose de prendre une décision sur la liste définie des admissions en non-valeurs

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide**
 - **De refuser l'admission en non-valeurs**

2024/05-9 Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission communication - vie citoyenne-culture – loisirs –sport et jeunesse propose d'allouer une subvention à chaque association au vu des documents présentés, qui en ont fait la demande et d'en allouer une à l'association du foot U.S. Chateauneuf en vue de sa création.

Une somme de 500 € sera versée à chacune.

Il est précisé que les associations désirant une subvention devront transmettre leur document comptable avant la mi-décembre, dans le cadre de la préparation budgétaire.

- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide**
- ✓ **1 abstention : Monsieur Michel Cipolat**
 - **De verser 500 € à l'association du foot U.S.Chateauneuf**
 - **De verser 500 € à l'association Castelgym**
 - **De verser 500 € à l'ACT**
 - **De verser 500 € au forum des associations**

2024/05-10 Forêt

Philippe Monchaux rapporte les éléments suivants :

Le programme de martelage et mise en vente de bois 2024 a été validé lors du conseil du 10 octobre 2023.

Les parcelles prévues dans le plan d'aménagement comme devant faire l'objet d'exploitation sont désormais martelées.

A la suite de ces martelages, l'ONF propose de faire quelques ajustements concernant les modes de vente de certains lots de bois.

Parcelles 5, 7, 8A, 21A, 28 et 35 pas de changement (Pour rappel, parcelles 5 et 7 en délivrance ; parcelle 8A vente des grumes en adjudication et houppiers à ONF Energie ; parcelles 21A, 28 et 35 vente en adjudication de petits bois).

Parcelle 16 : choix de vendre en adjudication plutôt qu'en régie (volume assez important mais grumes de qualité médiocre voire sanitaire).

Parcelle 10A : située à proximité avec les parcelles 10B et 9A, choix d'une exploitation des grumes de hêtre en régie dès cet automne avec les grumes (hêtre et chêne) de la 10B et les hêtres de la 9A (déjà prévues en régie).

Parcelle 10 B : dans cette zone en pente, l'exploitation des hêtres et chênes est déjà prévue en régie, l'ONF propose de solliciter une offre de ONF Energie sur les têtes et petites futaies qui pourrait donner un meilleur prix que la régie sur ces produits du fait de plus de mécanisation et de coûts plus faibles.

Ces ajustements ne font que préciser les décisions prises lors du conseil du 10 octobre 2023.

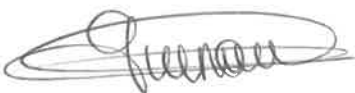
- ✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité**
 - **D'autoriser les ajustements à la mise en vente de bois comme expliqué ci-dessus**
 - **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent**

Questions diverses :

- Réunion de la carte communale, vendredi 24 mai à 10h45
- Plaque pour la route Via Ligéria, elle sera disposée vers la nouvelle Mairie
- Jachère fleurie, sera broyée pour la réensemencer
- Point d'avancée sur le cabinet médical
- Trois boîtes aux lettres (Chaume, Chamery, 19 mars) seront retirées à compter du mois de juin
- La doléance de Monsieur Carpentier sera examinée par le service technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance,
Angélique Quenault



Le Maire,
Patrick Rapeau

